Fiche signalétique – Enquête / Sources

Statistique de la population résidante de nationalité étrangère (PETRA), 1991 à 2009

Description

Statistique de l'état et de la structure de la population résidante de nationalité étrangère au 31 décembre d'une année donnée et des mouvements enregistrés pendant l'année civile. Depuis 2010, PETRA est intégrée dans la statistique de la population et des ménages (STATPOP).

Disponible depuis:
1991

Caractères relevés:
personnes vivant en Suisse qui font partie de la population résidante de nationalité étrangère

État et mouvement de la population (naissances, décès, immigration, émigration, acquisition de la nationalité suisse) par

- commune de domicile;
- sexe;
- âge;
- état civil;
- nationalité;
- lieu de naissance;
- autorisation de résidence;
- durée de résidence.

Méthodologie

PETRA est une statistique de synthèse qui rassemble les données provenant de différents registres administratifs et d'enquêtes exhaustives, en contrôle la plausibilité et les aligne, et les traite de manière à obtenir une vue d'ensemble. Elle repose sur les données suivantes tirées de registres officiels ou de sources administratives:

- SYMIC, système d'information central sur la migration du Secrétariat d'État aux migrations (SEM);
- Ordipro, registre des diplomates et des fonctionnaires internationaux du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE);
- AUPER, système d'enregistrement automatisé des personnes du Secrétariat d'État aux migrations (SEM);
- BEVNAT, statistique du mouvement naturel de la population; informations à ce sujet dans la fiche signalétique BEVNAT.

Un bilan est établi pour le domaine de la population résidante permanente de nationalité étrangère, c'est-à-dire que les données sur l'état et sur les mouvements sont appariées selon les principes suivants: en partant des fichiers sur l'état de la population, servant de référence (état au début et à la fin de l'année), d'une part, et des mouvements enregistrés dans le courant d'une année, d'autre part, des mouvements additionnels sont générés afin d'obtenir un bilan démographique cohérent et mathématiquement correct.
Pour la population résidante non permanente, un bilan démographique est également établi pour les personnes relevant du domaine de l'asile.

Degré de régionalisation:
commune

Périodicité:
annuelle, la dernière fois en 2009

Période de référence:
année civile, à savoir la fin de l'année

Qualité des données statistiques:
Plusieurs offices fédéraux ou même plusieurs départements réglementent la présence et l'établissement des personnes de nationalité étrangère en Suisse.
Les registres tenus à cet effet servent en premier lieu à des fins administratives, signifiant que leur exploitation statistique est soumise à des restrictions relativement importantes. La structure des données correspond à l'objectif spécifique de chaque registre, ce qui en rend la fusion extrêmement difficile.
Le traitement de données publiques à des fins statistiques requiert toujours de nombreux travaux d'ordre conceptuel et méthodologique. La principale raison réside dans la saisie incorrecte de nombreuses données, même dans les registres existant de longue date. Les erreurs sont liées notamment au fait que les mutations ne sont pas toujours signalées à temps, voire pas du tout, et que les caractéristiques des personnes ne peuvent donc pas être mises à jour correctement. La décentralisation parfois importante des services de saisie (p. ex. autorités cantonales ou communales) aboutit à des différences aussi bien dans la qualité que dans le mode de saisie. Les saisies manuelles dans un registre sont toujours entachées d'erreurs, lesquelles ne peuvent pas être toutes détectées et corrigées, même s'il existe un système de contrôle de plausibilité automatisé. Enfin, il convient de mentionner que des variables importantes pour les statistiques de la population (p. ex. l'état civil, l'âge, le sexe) ne sont pas nécessairement primordiales pour les tâches administratives pour lesquelles le registre a été établi en premier lieu; elles n'auront donc pas forcément été vérifiées de manière systématique lors de la saisie.

Politique de révision

Depuis 2010, la statistique PETRA a été remplacée par la statistique de la population et des ménages (STATPOP), qui fait partie du nouveau système de recensement de la population. Ces statistiques comprennent désormais (art. 3 de l'ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population, RS 431.112):

a. des statistiques de base (par ex. STATPOP);
b. des statistiques structurelles;
c. des statistiques thématiques;
d. des statistiques sur des questions d'actualité (statistiques Omnibus).

Pour plus d'informations sur STATPOP, voir la fiche signalétique correspondante.

Bases légales

Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)

Section Démographie et migration DEM
Espace de l'Europe 10
CH-2010 Neuchâtel
Suisse
Tél. +41 58 463 67 11
info.dem@bfs.admin.ch